



AIRD-Cirad

Programme Doctorants du Sud

Appel à candidatures 2012
Date de clôture : 18 juin 2012

Objectifs

« Doctorants du Sud » est un des programmes d'appui au renforcement et à la consolidation des potentiels de recherche dans les pays du Sud, mis en oeuvre par l'Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD) pour le compte du Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement).

A travers ce programme, l'AIRD entend contribuer à la formation diplômante de futurs chercheurs des pays du Sud et renforcer les partenariats de recherche entre les unités du Cirad et une ou plusieurs équipes du Sud.

Le public visé est celui des étudiants des pays du Sud qui souhaitent réaliser une thèse dans le cadre d'un partenariat entre une équipe de recherche du Cirad et une équipe de recherche du Sud leur garantissant un encadrement et un environnement de travail de qualité.

L'objectif du soutien est de renforcer les capacités de recherche des pays du Sud et par là même, accompagner les jeunes scientifiques dans l'acquisition des compétences leur permettant d'intégrer, au terme de leur thèse, le système d'enseignement supérieur et de recherche de leur pays.

Objet

15 doctorants du Sud seront financés à compter du 1^{er} novembre 2012 et pour 3 ans maximum pour travailler sur un des sujets sélectionnés par le Cirad. Dans cette perspective, 24 sujets de thèse sont proposés.

Conditions d'éligibilité

Les candidat(e)s doivent être:

- âgé(e)s de moins de 40 ans ;
- ressortissant(e)s d'un pays des régions intertropicales ou méditerranéennes ;
- titulaires d'un master-recherche, d'un DEA ou d'un diplôme équivalent dans les sciences relevant du domaine de l'agriculture au sens large (agriculture, alimentation, environnement, etc.) et présentant les conditions requises pour une inscription en formation doctorale ;

Attention:

Seules seront évaluées les candidatures portant sur l'un des 24 sujets de thèse proposés

Les doctorants engagés dans une thèse en cours ne sont pas éligibles à cet appel à candidatures



Critères d'évaluation

- Qualité et pertinence du parcours du candidat
- Qualité du programme de travail proposé pour le sujet de thèse (méthodologie scientifique, cohérence, faisabilité et calendrier)

Il est impératif que le candidat prenne contact avec l'unité de recherche du Cirad qui propose le sujet de thèse ainsi qu'avec l'équipe partenaire du Sud co-encadrante.

Le calendrier de la thèse comporte impérativement des séjours alternés entre le pays du Sud où se déroule la thèse et un pays tiers (autre pays du Sud, France ou autre pays du Nord). Les séjours dans les pays tiers seront d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 6 mois par an

- Cohérence et faisabilité du programme de travail proposé
- Insertion du candidat dans une équipe co-encadrante de la thèse au Sud

Le candidat doit impérativement fournir dans son dossier de candidature une lettre attestant de l'engagement du chercheur du Sud qui le co-encadrera durant sa thèse.

- Potentiel de renforcement des capacités de l'équipe de recherche du Sud
- Potentiel de renforcement du partenariat Nord-Sud et/ou Sud-Sud.

Nature et modalités de l'aide apportée

La durée du financement est de 36 mois maximum, non renouvelable.

Le montant* mensuel de l'allocation forfaitaire est calculé sur la base du salaire d'un chercheur débutant dans le pays d'accueil. S'agissant de thèses en alternance entre le pays de résidence au Sud et un pays tiers (autre pays du Sud, France ou autre pays du Nord), le montant dépend du lieu de séjour .

Afin d'encourager les mobilités Sud-Sud, une majoration forfaitaire est appliquée lors des séjours dans un pays du Sud différent de celui de résidence.

L'AIRD assure la couverture sociale du bénéficiaire pendant la durée du soutien accordé.

L'AIRD prend en charge les frais de déplacement entre les lieux de séjour prévus, à raison d'un trajet aller et retour par an.

Les frais de fonctionnement et les missions que le (la) bénéficiaire peut être amené(e) à réaliser dans le cadre de son travail de thèse, doivent être assurés par les équipes d'accueil au Nord et au Sud.

Le(la) bénéficiaire a obligation de remettre chaque année à l'AIRD (DPF) un rapport scientifique d'étape, accompagné d'un avis circonstancié de son directeur de thèse et des conclusions du dernier comité de thèse. En cas d'évaluation négative, le financement pourra être suspendu. Un rapport final devra également être remis au terme du soutien.

Une convention précisant les engagements des différentes parties est signée au moment de l'attribution du financement.

Le financement ne prévoit pas de prise en charge des frais d'inscription.

L'allocation ne comprend aucune autre indemnité pour le (la) bénéficiaire ou sa famille.

*Le barème des montants est disponible en suivant ce lien : http://www.aird.fr/bourses/doc/bareme_bourses_2012.pdf



Procédure

Les documents sont disponibles sur le site de l'AIRD : <http://www.aird.fr/bourses/index.html>

Etape 1:

Prendre contact avec l'encadrant du sujet de thèse (voir la liste des sujets de thèse proposés pour avoir son mail)

Préparer un dossier à envoyer en 2 versions (papier + électronique sur PDF unique, non protégé par un mot de passe)

Le dossier comporte les documents listés ci-dessous:

- **Formulaire**
Il comprend obligatoirement le programme de travail proposé par le candidat pour le sujet de thèse (méthodologie scientifique, cohérence, faisabilité et calendrier de réalisation de la thèse) Les dates de séjours pour la 1^{re} année sont fermes et ne pourront être modifiées.
- **Lettre de motivation du (de la) candidat(e) sur papier libre**
Y seront en particulier précisées: la motivation du candidat pour le sujet de thèse, ses liens et son insertion dans l'équipe de co-encadrement de la thèse au Sud, ainsi que ses perspectives professionnelles dans le tissu de la recherche et de l'enseignement supérieur local.
- **Curriculum vitae du (de la) candidat(e) sur papier libre**
- **Lettre d'engagement du chercheur du Sud qui co-encadrera la thèse**
- **Copie du diplôme de master ou équivalent ou, à défaut, l'attestation d'obtention**
- **Pour les candidat(e)s salarié(e)s, accord de l'organisme employeur (le soutien n'est pas cumulable avec un salaire).**

Etape 2:

Evaluation des candidatures par un comité de sélection AIRD/Cirad puis audition des candidats pré-sélectionnés (via visioconférence ou en présentiel)

Les versions électronique et papier doivent parvenir complètes avant le 18 juin 2012 minuit (le cachet de la poste faisant foi pour la version papier)

Informations et envoi du dossier:

M. Nabil EL KENTE

aird.doctorants-sud@ird.fr / Tel: +33 (0)4 91 99 95 35

AIRD

Direction des Programmes de recherche et de la Formation au Sud (DPF)

Immeuble Le Sextant - 44, boulevard de Dunkerque CS 90009

13572 Marseille cedex 2